

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 septembre 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Nathalie Fontanet, acceptée par le Conseil municipal le 11 septembre 2007, intitulée: «Genève est contre l'exclusion».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la campagne électorale fédérale en cours;
- l’affichage réalisé à l’échelon national par chacun des partis;
- le caractère outrancier de l’affichage du parti de l’Union démocratique du centre en ce qu’il stigmatise le mouton noir dans lequel à un titre ou à un autre chacun peut se reconnaître;
- que c’est là l’expression brutale de la loi du plus fort;
- qu’au contraire le rôle de l’Etat est de défendre ceux de ses citoyens qui sont en situation de détresse;
- qu’il s’agit de réaffirmer ce principe incontournable et peut-être ici ou là oublié,

le Conseil municipal enjoint à la Ville de Genève de communiquer par les moyens qu’elle jugera appropriés:

1. qu’elle condamne toute politique fondée sur l’exclusion;
2. que son histoire est fondée sur la politique du refuge;
3. que chacun qui aspire à en respecter les lois y a sa juste place;
4. que, dans son action, elle ne distingue pas le Genevois du Confédéré ou de l’étranger.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En août 2007, le Conseil administratif a pris connaissance avec consternation des affiches placardées à l’occasion de la nouvelle campagne de l’Union démocratique du centre (UDC), visant à soutenir l’initiative populaire de l’UDC qui propose le renvoi des criminels étrangers.

Par voie de communiqué de presse, le 23 août 2007, il a «condamné avec force cette démarche de l’UDC, qui se veut une fois de plus provocatrice, en traitant un grave problème de société – la sécurité – de manière caricaturale et réductrice. Le Conseil administratif désapprouve fermement cette argumentation simpliste qui consiste à véhiculer systématiquement une image génératrice d’intolérance

et d'exclusion. Il comprend les nombreuses et légitimes réactions de la population qui s'insurge contre cette nouvelle dérive de l'UDC. Vivement préoccupé par cette situation, le Conseil administratif tient à réaffirmer son attachement indéfectible aux valeurs liées au respect des minorités et de la diversité culturelle.»

Lors de sa séance du 12 septembre 2007, le Conseil administratif de la Ville de Genève a accepté le principe de mettre sur pied un concours d'affiches, sur invitation, au sujet de la problématique liée à la campagne d'affichage de l'UDC.

Le 19 septembre 2007, il a décidé de l'organisation d'un concours de dessins, sur invitation, lié à la problématique de l'affichage de l'UDC, en prenant le contre-pied de celle de l'UDC, grâce à des illustrations ludiques et humoristiques, ne cherchant pas à attaquer de manière frontale les thèses défendues par l'UDC, mais mettant prioritairement en exergue les valeurs liées à l'intégration et au «vivre ensemble».

Le Conseil a chargé le Service de la promotion culturelle de contacter six artistes (Exem, Aloys, Albertine, Wazem, Irène Schoch, Joelle Isoz).

Les lauréats du concours sont Albertine et Wazem.

Les affiches étaient visibles à Genève et dans son agglomération (189 affiches F/4) du 28 novembre au 12 décembre 2007, soit une période sensible politiquement, puisque située après les élections de l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats) le 21 octobre 2007, et avant les élections au Conseil fédéral du 12 décembre 2007.

Le financement de cette campagne d'affichage a été pris en charge par l'Administration centrale. Les frais liés à la réservation des panneaux de la Société générale d'affichage (SGA) ont été quant à eux assumés par les quotas gratuits SGA (5000 francs pour le Conseil administratif, 2960 francs pour le département des finances et du logement).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Patrice Mugny

Le 16 janvier 2008.